

DOMAINE : **Droit Économie Gestion**

MENTION : **Droit International et Européen**

Master 2 **DROIT DE L'ENVIRONNEMENT, DES ESPACES ET RESSOURCES
MARITIMES ET DE L'AMENAGEMENT DU LITTORAL**

Parcours **Professionnel**

Responsables : Alain PIQUEMAL, Professeur et Magali LEHARDY, Maître de Conférences
Rentrée universitaire : 2008-2009

OBJECTIFS ET DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS :

La formation vise une spécialisation juridique de haut niveau dans le secteur environnemental et maritime, notamment de ses applications dans le milieu marin et de l'aménagement du littoral. Elle permet également par certains enseignements de sensibiliser les juristes aux questions scientifiques et techniques indispensables à leurs activités environnementales et maritimes.

Types d'emplois accessibles :

Fonction d'encadrement pour les opérateurs publics et privés ; juriste en entreprise ; juriste dans les administrations centrales et les collectivités locales (tant nationales qu'étrangères) ; avocat ; magistrat (judiciaire et administratif) ; juriste d'organisation internationale ; juriste dans les ONG à vocation maritime et environnementale ; journaliste.

LANGUES :

Les enseignements étant dispensés en langue française, une excellente maîtrise, à l'écrit comme à l'oral, est un pré-requis pour suivre cette formation.

Toutefois, la maîtrise de la langue anglaise est indispensable aux étudiants se destinant aux carrières du droit international.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Cette formation s'adresse aux étudiants juristes, notamment titulaires du Master 1 Droit International et Européen, politistes et économistes ainsi qu'aux étudiants issus d'un Master 1 ou équivalent.

L'admission se fait par sélection sur dossier.

RENSEIGNEMENTS :

UFR I.D.P.D. – « Villa Monique », 39, avenue Emile Henriot – 06050 NICE Cedex 1

☎ 04 92 15 71 94 – Site Internet : <http://www.unice.fr/idpd>

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

1^{er} semestre

- ♦ **UE Fondamentales** (2x20h)
 - Principes généraux du droit de la mer et du droit maritime, M. LEHARDY (7 ECTS)
 - Principes généraux du droit de l'environnement marin et littoral, A. PIQUEMAL/M. LEHARDY (7 ECTS)

- ♦ **UE de Spécialisation** (4x15h)
 - Droit du travail des populations exerçant dans le secteur maritime ou dans un métier en relation avec l'environnement, K. LE COUVIOUR (4 ECTS)
 - Principes de la gestion intégrée du littoral : approche de droit communautaire, J.-C. MARTIN (4 ECTS)
 - Droit portuaire, K. LE COUVIOUR/L. BISSUEL/J. BETHENOD (4 ECTS)
 - Sciences marines et développement durable, Ch. TAFANI/M. RIDELL (4 ECTS)

2^{ème} semestre

- ♦ **UE Fondamentales** (2x15h)
 - Droit administratif du domaine public maritime et du littoral, M. LEHARDY (4 ECTS)
 - Contentieux afférent au droit de l'environnement marin et littoral, N. CALDERARO (4 ECTS)
 - Enseignements méthodologiques et spécialisés – Ateliers : Prise en compte des paramètres scientifiques dans la gestion maritime et du littoral – Politiques de prévention des risques – Compétences environnementales et maritimes des collectivités locales, M.-C. GRILLOT, Ch. TAFANI, J.-L. GUERIN (5 ECTS)

- ♦ **UE de Spécialisation** (2x15h) 2 matières à choisir sur 3 :
 - Droit de la responsabilité civile et pénale en matière environnementale, K. LE COUVIOUR (4 ECTS)
 - Droit des aires marines protégées (aspects nationaux et internationaux), Th. GARCIA/Ph. ROBERT (4 ECTS)

Stage obligatoire et réalisation d'un rapport (9 ECTS)

* * *

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

L'examen du 1^{er} semestre comporte :

- 2 notes d'écrit (épreuves de trois heures) sur 30 sur les 2 cours obligatoires.
- 4 notes de contrôle continu (épreuves à l'écrit ou à l'oral) sur 20 sur les 4 cours de spécialisation.

L'examen du 2nd semestre comporte :

- 2 notes d'écrit (épreuve de trois heures) sur 20 portant sur les 2 cours obligatoires.
- 3 notes de contrôle continu (épreuves à l'écrit ou à l'oral) sur 10 portant sur les 3 cours de méthodologie (Ateliers).
- 2 notes de contrôle continu (épreuves à l'écrit ou à l'oral) sur 20 portant sur les 2 cours de listes choisis.
- Une note sur 50 portant sur la réalisation et la soutenance d'un rapport de stage.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES EXAMENS

- 1^{er} semestre : 1^{ère} quinzaine de janvier 2009
- 2nd semestre : dernière semaine d'avril 2009

Remise du rapport de stage : fin septembre

2^{ème} session : *date non encore connue*